



ADDENDA # 1

Date: le 5 juillet 2016

Projet: Amélioration des finis intérieurs des murs et plafonds de la porcherie – bâtiment G, Sherbrooke

Les soumissionnaires doivent s'assurer que leurs propositions soient basées sur la version la plus récente des documents de soumission publiés et prennent en considération les informations ci-dessous, incluant toute information déjà publiée lors d'amendements ou Q&Rs antérieurs.

Les propositions ne respectant pas cette exigence seront rejetées.

Dans l'annexe E « Spécifications techniques et plans » :

1. Légende des interventions, Bâtiment G, p.23

REMPACER :

36. Fournir et installer les protections extérieures temporaires requises pour protéger contre les intempéries, les intrusions et la vermine, afin de permettre l'enlèvement de la porte de garage, des rails, de l'ouvre-porte et de tous les éléments s'y rattachant (voir photo 18 en annexe B): Enlever temporairement la porte, les rails et accessoires/quincaillerie. Démolir l'encadrement de bois existant en pourtour de l'ouverture et fournir et installer des pièces en composite pour le remplacer. Réinstaller la porte, les rails et les accessoires/quincaillerie. Refaire les branchements et faire les tests afin que tout soit fonctionnel.

PAR :

36. Fournir et installer les protections extérieures temporaires requises pour protéger contre les intempéries, les intrusions et la vermine, afin de permettre l'enlèvement de la porte de garage, des rails, de l'ouvre-porte et de tous les éléments s'y rattachant (voir photo 18 en annexe B): Enlever temporairement la porte, les rails et accessoires/quincaillerie. Conserver et peindre l'encadrement de bois existant en pourtour de l'ouverture et sceller le contour. Réinstaller la porte, les rails et les accessoires/quincaillerie. Refaire les branchements et faire les tests afin que tout soit fonctionnel. L'espace derrière le cadre de porte, en haut, où passent les deux tuyaux devra être fermé et scellé pour éviter que s'y accumule de la poussière, de l'eau et des bactéries.
-

Toutes les autres conditions et exigences demeurent inchangées.